

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2008 - (n° 1266)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 207

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 46

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« d'autorisations »,

les mots :

« et autorisations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.